

Ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche : un an après

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la dynamique autour de l'ouverture des bibliothèques publiques sur des horaires étendus en soirée et le dimanche.

Depuis la réforme des conditions d'octroi de la Dotation générale de décentralisation en avril 2016, l'Etat a la possibilité d'accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques le soir et le dimanche à travers une prise en charge d'une partie des coûts supplémentaires engendrés par ces nouveaux horaires.

En à peine une année, ce sont plus de 20 collectivités qui ont décidé d'ouvrir plus largement leurs bibliothèques, parmi lesquelles Paris, Angers, Le Havre ou encore Vaulx-en-Velin. Comme il s'y était engagé, l'Etat les a soutenu et mobilisé plus de 700 000 euros pour l'ensemble des collectivités qui ont fait ce choix de la culture.

En 2017, ce sont plus de 30 bibliothèques supplémentaires qui devraient ouvrir davantage au public, parmi lesquelles celles des villes de Caen, Lille, Bordeaux, Brest, Rouen, Marseille ou Strasbourg. Par ailleurs, 155 collectivités ont fait part de leur intention de rentrer dans le dispositif.

L'élargissement de l'accès à la culture passe aussi par l'organisation de rendez-vous publics et de grandes manifestations autour du livre.

A cet égard, la ministre se félicite du succès de la première édition de la Nuit de la Lecture, le 14 janvier dernier. Elle a rassemblé près de 250 000 personnes dans les bibliothèques et les librairies de France, autour des auteurs, des professionnels et des amoureux du livre, pour des lectures en famille ou entre amis tard le soir et parfois toute la nuit.

Parce que le livre est un vecteur d'émancipation et d'ouverture sur le monde et qu'il demeure le moyen le plus universel d'accéder à la culture, le soutien à la lecture publique a été l'un des piliers de la politique culturelle du Gouvernement.

Aussi, parce que les 16 000 bibliothèques publiques et points d'accès au livre en France sont autant de lieux d'invitation à la lecture, de transmission du savoir, de pluralisme et de partage, ils constituent les clefs de voûte de la démocratisation culturelle.

Avec l'extension de leurs horaires d'ouverture, y compris le dimanche, les services publics d'accès à la lecture s'adaptent au rythme de vie des Français.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr